

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy

Talloires-Montmin
Talloires

Règlement graphique
PLAN C : HAUTEURS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLU
HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES		
Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
ÉCHELLE	Modification	Modification simplifiée
1:7500		Révision
Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024		

PLUi
bioclimatique

Hauteur

■ Secteur C1 : 8m (R+1)	■ Secteur C7 : 24m (R+6+c)
■ Secteur C2 : 10m (R+1+c)	■ Secteur C7 bis : 24m (R+6+c)
■ Secteur C2 bis : 10m (R+1+c)	■ Secteur C8 : 27m (R+6+c)
■ Secteur C3 : 12m (R+2+c)	■ Secteur C8 bis : 27m (R+6+c)
■ Secteur C3 bis : 12m (R+2+c)	■ Secteur C9 : 30m (R+8+c)
■ Secteur C4 : 15m (R+2+c)	■ Secteur C9 bis : 30m (R+8+c)
■ Secteur C4 bis : 15m (R+3+c)	■ Secteur C10 bis : 42m (R+12+c)
■ Secteur C5 : 18m (R+4+c)	■ Secteur C11 : 50m (R+15+c)
■ Secteur C5 bis : 18m (R+4+c)	■ Secteur C11 bis : 50m (R+15+c)
■ Secteur C6 : 21m (R+5+c)	■ Secteur C12
■ Secteur C6 bis : 21m (R+5+c)	■ Secteur C13

Autres prescriptions
■ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

■ Limites de zones

Bâti

■ bâti dur
■ bâti léger

Données d'information

■ Cours d'eau

